

Certaines initiatives en la matière ont été exposées dans les sections du présent rapport qui traitent de la santé et de l'eau douce.

Produits chimiques toxiques

Une grande partie des efforts déployés par le Canada sur le plan de la recherche, de l'échange d'information et de la diminution des risques se situent dans le cadre de programmes multilatéraux menés par l'OCDE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres groupes. Ainsi, des chercheurs canadiens se livrent actuellement à une évaluation préliminaire de sept produits chimiques dans le cadre du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. Grâce à ce programme et par l'intermédiaire du Comité de coordination sur l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage du Programme international sur la sécurité des substances chimiques et de l'Organisation internationale du travail, le Canada s'attelle à l'harmonisation des systèmes de classification, surtout dans le domaine de la toxicité aiguë, du caractère cancérogène et de la toxicité du point de vue de la reproduction.

Outre ces efforts multilatéraux, les gouvernements et le secteur privé du Canada ont aussi, de leur propre chef, pris des mesures dans de nombreux domaines.

(a) Mesures prises par les gouvernements

Au Canada, les gouvernements ont pris des mesures législatives et réglementaires pour contrôler l'utilisation des produits chimiques toxiques et leurs répercussions sur l'environnement. Entre autres exemples, citons la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* qui permet au gouvernement fédéral de gérer les substances toxiques à tous les stades de leur cycle de vie. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral dresse actuellement des listes de substances à soumettre en priorité à une évaluation environnementale et sanitaire. Il a établi une Liste intérieure des substances, à savoir celles utilisées entre 1984 et 1986 dans le commerce canadien. Les substances ne figurant pas sur cette liste sont considérées comme «nouvelles» et doivent donc être évaluées avant leur fabrication et leur importation au Canada. Une autre liste énumère les substances nouvelles pour le Canada, mais admises dans le commerce mondial.

D'ici l'an 2000, le gouvernement fédéral se livrera à l'évaluation environnementale et sanitaire de près d'une centaine de substances prioritaires. Sur la Liste de ces produits figurent 44 substances qui font à présent l'objet de ce type d'évaluation. Les rapports paraîtront d'ici février 1994. Une deuxième liste de ce genre sera publiée en 1994.

Pour établir son Inventaire national des rejets polluants, le Canada exige que les sociétés répondant à des critères donnés recueillent des renseignements sur les rejets de certaines substances dans l'air, l'eau et le sol. Les renseignements ainsi rassemblés seront publiés en 1994.